

Séance du 23 Mars 2005

L'an deux mil cinq le Vingt-trois Mars à 18 heures, le Conseil Municipal de GUERLESQUIN, légalement convoqué s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de M. Paul UGUEN, Maire.

Présents : M. Paul UGUEN, Maire, M. Pierre MENEZ, 1er Adjoint, M. Daniel FUSTEC, 2ème Adjoint, M. André RIOU
3ème Adjoint, Mme Martine JAOUEN, 4ème Adjoint, Mme Martine CUEFF, 5ème Adjoint, M. Jean CORVEZ, M. Arsène INIZAN, Mme Louissette LE ROUX, M. Pierre LE DILAVREC, M. Rémy LE MEUR, Mr Michel LE ROY, Mme Françoise NORMAND, M. Tanguy MORVAN, M. Jacques TILLY

Absents : M. Romain QUERE, Mme Sylvie GEFFROY -LE JAN,

Procurations : Mme Sylvie GEFFROY -LE JAN à Mr Pierre LE DILAVREC, M. Romain QUERE à Mme Martine CUEFF

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : 17

Date de convocation du Conseil Municipal : 17 Mars 2005

Date de Publication : 29 Mars 2005

Secrétaire : Mr Pierre LE DILAVREC

Objet : Contrat restauration entretien des cours d'eau Année 2 (2005)
--

Par délibération en date du 11 Septembre 2003, la commune de Guerlesquin a donné un avis favorable pour s'engager dans un programme de restauration et d'entretien des cours d'eau du Léguer (CRE) pour cinq ans.

Cette décision est complétée chaque année par une décision sur les travaux à réaliser sur l'exercice. Le programme d'intervention proposé par le comité de pilotage de l'opération, suivant le programme initial, est présenté au conseil.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, décide :

- d'approuver le programme d'actions et de travaux qui lui est soumis
- d'autoriser le maire à signer une convention de maîtrise d'ouvrage déléguée avec l'association de la vallée du Léguer pour l'engagement des travaux présentés dans ce programme
- d'inscrire les crédits annuels nécessaires à l'opération soit 483 € H.T pour l'année 2
- d'autoriser monsieur le maire ou son représentant à signer les documents relatifs au lancement du programme